L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 19 MARS 1891.

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & CO., imprimeurs, No 23 rue de l'Union entre Carondelet et St Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane. Etiquettes de Pharmaciens imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 15 mars—1 an

A VENDRE.

A VENDRE—De bonnes vaches à lait avec de jeunes veaux chez H. Mehnert, près de Harvey's Canal, paroisse Jefferson. 6 mars—1m

DEMANDES.

ON demande à acheter ou à louer une maison pas bien grande, confortable et avec un grand terrain dans le carré de la ville ou aux alentours. S'adresser 131 rue de Chartres. 17 mars—6f

ON demande Une fille de service, de couleur; on préférerait une catholique romaine. Références requises. S'adresser, 231 rue Coliseum, coin Seventh. 13mars—7f

ON demande Une domestique de maison au No 94 Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser immédiatement. 11 mars—

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Français industrieux et bien recommandé, pouvant se rendre utile à tout, demande emploi à $10 par mois et nourri, dans une famille ou une institution. Louis Muller, 466 Bagatelle. 17 mars—7f

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent que le 26me jour de février 1891 jugement a été rendu en cette cour dans le procès ci-dessous intitulé, dans le langage et les chiffres suivants:

Interdiction de Benedetto Onerate, No 32,076. —Dans l'affaire en jugement ce jour: présents, Joseph Hernor, Esq., pour le plaignant, et le juge A. L. Tisset curateur ad hoc pour le défendeur, après avoir entendu les témoignages, plaidoiries et conseillers, les lois et les témoignages étant en faveur du plaignant—

Il est ordonné, adjugé et décrété que Benedetto Onerate soit et est déclaré par le présent atteint d'aliénation mentale et est incapable de prendre soin de sa personne ou de ses biens, et qu'il soit et est par le présent décrété être un interdit. Les frais de cette procédure devront être prélevés sur ses biens.

Jugement rendu le 2d février 1891.
Jugement signé le 3 mars 1891.
[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 3me jour de mars de l'an de grâce de Notre Seigneur, mil huit-cent quatre-vingt-onze.
[Signé] EUG. D'HÉRÉTÉ, Député-Greffier.
mars 13—18 23 28 avril 11 17

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Louis Blaser.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,469.—Division E —Attendu que Mme Catherine Blaser a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Blaser, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 mars—19 24 28

Succession d'Antoine Marechal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,983—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme veuve Louise Marechal, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 mars—19 24 28

Succession de Thos. J. McCarthy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,362—Division A. —Attendu que Mme Ellen Thaso, veuve de Thos. J. McCarthy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thos. J. McCarthy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 mars—10 15 19

Succession de Mme Christian Engel.

Veuve en premières noces de Alois Gunther et en secondes noces de William Eivenz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,047—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jenny Gunther, femme de Vincent Caruso, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 mars—14 19 22

AVIS AUX CREANCIERS.

R. Prayne & Cie vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,731—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette faillite et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles W. Drown, shérif civil, syndic provisoire des créanciers de cette faillite, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 mars—19 24 28

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,464—Division—Albert C. Marchal vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire Albert C. Marchal soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée, et tenue pardevant John F. Coffey, esq., notaire, en son bureau, No 183 rue Commune, en cette ville, mercredi, le 22me jour d'avril 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur cet octroi à la décharge du dit pétitionnaire et toutes autres questions qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Martin Voorhies, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 17 mars 1891.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
18 mars—18 28—avril 4 22

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,453—Division C.—Henry Forschler vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Henry Forschler soit tenue pardevant W. Morgan Gurley, Esq., notaire, en sa cette ville, le LUNDI, 20me jour d'avril, A. D., 1891, dans le but de voter sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit, d'une année sans intérêt, et que les créanciers soient dûment notifiés d'assister à la dite réunion, que la dite réunion, son but et ses procédures soient dûment publiés, et que Hewes T. Gurley, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 16 mars 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme. JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
17 mars—17 24—avril 4 20

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,422—Division "E"—C. L. Le Vasseur vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles Louis Le Vasseur soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Théard, Esq., notaire, en son bureau, No 54 rue Camp, en cette ville, le MERCREDI, 15me jour d'avril 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Lamar C. Quintero, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 11 mars 1891.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13mars—13 28—avril 15

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,355—Division E.—Frank L. Connerly vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Frank L. Connerly soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers de Frank L. Connerly soit convoquée et tenue pardevant James Simeon, notaire, le LUNDI, 13me jour d'avril 1891 à 11 heures A. M., à son bureau No 25 Allée Commerciale, dans le but de accepter la remise des biens du dit pétitionnaire; prendre en considération sa décharge de toutes dettes; nommer un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 5 mars 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme. JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 mars—8 20—avril 13

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,519—Division A.—Ordre de Cour.—L. C. Nick vs ses créanciers.—Qu'une réunion des créanciers de Louis C. Nick, insolvable, soit par le présent convoquée et tenue pardevant Ernest Commagère, notaire, en son bureau, No 1,152 rue Magazine, en cette ville, le SAMEDI, 21me jour de mars 1891, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit insolvable, nommer un syndic, voter sur son application pour être déchargé et sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 28 février 1891.
[Signé] THOS C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 fév—28 et 28 mars

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 18 MARS—CLASSE No 164
Tirage de 4 heures P. M.

41	1	71	61	21	43	28	47	3	24	44	65	60	39

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 18 mars 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. P. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 14 AVRIL 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de..	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000, ...	100,000
1 Lot de..	50,000, ...	50,000
1 Lot de..	25,000, ...	25,000
2 Lots de..	10,000, ...	20,000
5 Lots de..	5,000, ...	25,000
25 Lots de..	1,000, ...	25,000
100 Lots de..	500, ...	50,000
200 Lots de..	300, ...	60,000
500 Lots de..	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de..	$500, soit....	$50,000
100 Lots de..	$300, ...	30,000
100 Lots de..	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit........	$99,900
999 Lots de $100,	.. ..	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

PRIX DU BILLET: Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

N. B.—Les billets pour le tirage du mois d'Avril, et les tirages suivants, porteront la signature de son nouveau président PAUL CONRAD.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété située coin des rues Broad et Douane [ilet borné par les rues Canal et Dorgenois.]

Et une propriété rue Gasquet, entre Rocheblave et Dorgenois, [l'arrière rue étant Canal.]

Edward Keena vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,972.—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 13 février 1891 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 2me District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Broad, Canal, Douane et Dorgenois, désignés comme les terrains Nos 7, 8 et 9 sur un plan déposé en l'étude de Magner, ex-notaire, comme plan No 79; les dits terrains se touchent et mesurent, chacun, trente-quatre pieds neuf pouces et six lignes de façade rue Broad, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine; le dit terrain No 9 formant le coin des rues Broad et Douane.

2° Deux certains terrains situés dans le premier district de cette ville, carré d'ilet formé par les rues Rocheblave, Dorgenois, Gasquet et Canal, désignés par les Nos 16 et 17 et mesurant, mesure américaine, comme suit:

Le terrain No 16, vingt-sept pieds dix pouces de façade rue Gasquet sur cent cinquante-neuf pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 17, vingt-sept pieds dix pouces de façade rue Gasquet, sur cent cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout d'après un plan du voyer d'Hémécourt, du 17 mars 1862, annexé à un acte pardevant Ducros, notaire, le 21 avril 1865.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur formant le coin sud-ouest des rues St-Charles et Terpsichore, maintenant occupée comme une grocerie. Sur crédit à termes et intérêt très bas.

Traders Bank vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,344.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 18 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quoi que ce soit, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Charles, Euterpe, Carondelet et Terpsichore, désigné par le No Quatre sur un plan dressé par C. A. Hedin le 17 décembre 1852 et déposé au bureau de T. O. Stark, ex-notaire en cette ville, d'après le plan No 122 et mesurant conformément à celui-ci, trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de façade à la rue Terpsichore de cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues St-Charles et Terpsichore.

Etant la même propriété qui a été achetée par le dit défendeur par achat de Mme F. Havemann, d'après un acte passé pardevant James Fahey, le 17 juillet 1889.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° Au comptant à payer et satisfaire la réclamation du plaignant à savoir, la somme de cinq mille piastres [$5,000], avec intérêt à raison de 6 0/0 par an, de 17 juillet 1889, jusqu'à paiement; 5 0/0 sur le dit montant de principal et de l'intérêt pour les frais d'avocat, les frais et charges du procès et la vente, s'élevant à environ trois cent cinquante piastres, et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété s'élevant à environ deux cents piastres; faisant ainsi tout le montant du paiement au comptant environ six mille trois cent soixante piastres [$6,360].

2° Et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 6 0/0 par an de la date de la vente jusqu'à paiement et garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la dite propriété jusqu'à paiement final. L'acte de vente renfermera les clauses usuelles relatives aux frais d'avocat, assurance, transfert de police, etc.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
17 mars—17 24 31—7 14 18 18 avril

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété du sixième district.

Thomas Clark vs Frederick Thomas Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,250—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le sixième district de cette ville, désigné par le No 17 de l'ilet 12, borné par les rues Laurel, Joseph Annunciation et Octavie, sur un plan de B. Buisson et W. T. Thompson, daté le 23 mars 1849, lequel dit lot mesure, d'après une esquisse annexée à un acte de vente passé pardevant J. D. Taylor, notaire, de Alexander Marris à Frederick Folger, le 2 décembre 1885, trente pieds dix pouces de face à la rue Laurel, la même mesure comme largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent quinze pieds entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Vve Mary Orkers, d'après un acte pardevant Chas G. Andry, ex-notaire le 13 mars 1889. (Bureau des Aliénations, livre 128, fol 713.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
10 mars—10 17 24 31—4 11 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Antonio Agusti vs la Succession et les Héritiers de Alex. Gautier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28 9 3—En vertu d'un writ de fieri facias contre Mme Joséphine Gautier à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Mme Joséphine Gautier, en et à la propriété ci-après désignée, savoir:

Un certain terrain dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Huitième et Neuvième, portant le numéro municipal 78 de la rue Huitième, et désigné comme le terrain No 11, dans le carré No 84, mesurant vingt-sept pieds quatre pouces de façade rue Huitième, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

Geo Rust vs R. F. Fenno, No 11,932.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le VENDREDI, vingt-septième jour de mars 1891, à midi, à l'entrée principale de la douane, rue du Canal, dans cette ville, la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Vingt six certificats numérotés de 58 à 83 inclusivement, représentant mille actions chacun du fonds capital du Brittle Silver Company de la Nouvelle-Orléans, Lne, portant le nom de R F. Fenno, étant payés en plein et non accessibles et représentant en moyenne six mille actions.

Valeur au pair des dites actions du capital, $10 chacune.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.

BUREAU DU MARSHAL DES ETATS-UNIS, Nouvelle-Orléans, 16me jour de mars 1891.
J. B. DONNALLY, Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
16 mars—16 20 26 27

R. L. Birdstrup vs. Philip Thompson. —No 11,950.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis, pour le District de l'Est de la Louisiane—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans la susdite affaire, je vendrai au plus haut enchérisseur, MARDI, 24me jour de mars 1891, à midi, à l'entrée principale de la Douane de la rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, savoir:

Certificat numéro (8) huit, représentant soixante-dix actions dans le fonds capital du Electric Traction and Manufacturing Co., qui est au nom de Philip Thompson, défendeur dans l'affaire ci-dessus.

Valeur au pair des dites actions de stock, $100 chacune.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle Orléans, le 10me jour de mars 1891.
J. B. DONALLY, Marshal des Etats-Unis, District de l'Est de la Louisiane.
10 mars—10 14 16 19 24

THE NEW-ORLEANS BEE
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months "$ ....

New Orleans Brewing Association.
Peter Blaise, Président; H. P. Dielmann, Vice Président; Ernest Pragst, Secrétaire.
BUREAUX: No 194 RUE COMMUNE, NOUVELLE-ORLEANS.
31-août—1 an—dim

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur et désirables formant le coin des rues Jackson et Rousseau, (ilet borné par les dites rues et les rues Philip et St-Thomas.) A long crédit et bas taux d'intérêt.

Wesley E. Lawrence vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,240—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Rousseau, Philip et St-Thomas [anciennement Fulton] désignés comme lots Nos 1 et 3 sur un plan des dits lots et d'autres fait par Arthur DeArmas, voyer, le 22 février 1869, annexé à un acte de vente de mademoiselle Mary A. May à O. M. Redon, fait pardevant S. Magner, ancien notaire en cette ville, le 20 mars 1869 les dits lots mesurent au pied américain comme suit:

Le lot No un mesure vingt-trois pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur et façade à la rue Rousseau et entre lignes parallèles de cent pieds deux pouces, formant le coin des dites rues, et le lot No trois mesure trente-huit pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds deux pouces, étant la même propriété acquise par le défendeur par achat du plaintiff d'après un acte fait pardevant Joseph D. Taylor, notaire, daté le 21 janvier 1890, titre enregistré C. O. Book 132 folio 284.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de mille piastres avec intérêt sur la dite somme au taux de cinq pour cent par an du 21 janvier 1890 jusqu'à parfait paiement. Deux cents piastres d'intérêt accru au taux de 5 0/0 par an sur les quatre billets (désignés plus bas) de mille piastres chacun, du 21 janvier 1890 au 21 janvier 1891. Cinq pour cent d'honoraires d'avocats sur le montant total réclamé. Quatre piastres cinquante pour frais de copie de l'acte et certificat d'enregistrement, les frais et charges de l'affaire et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera le paiement (jusqu'à concurrence du montant de son enchère) de quatre billets à ordre de mille piastres chacun, tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, daté le 21 janvier 1890 et payables respectivement dans deux, trois, quatre et cinq ans après leur date, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an du jour de leur date jusqu'à parfait paiement, l'intérêt payé annuellement ($200 d'intérêts accrus et réclamés comptant par le plaintiff, ainsi qu'il est dit plus haut) tout garanti par hypothèque, lien et privilège de vendeur sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation du plaintiff, d'après acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, daté le 21 janvier 1890.

L'acquéreur assumant toutes les obligations, etc., de l'acte original de l'hypothèque ayant rapport aux honoraires d'avocat, assurance, etc.

3° Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—1 8 11 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RARE OCCASION.

Vente par le Shérif Civil de la vaste et bien construite bâtisse en briques à trois étages, formant le coin sud-ouest des rues Tchoupitoulas et Commune, actuellement occupée par MM. Jaeger et De Pass, comme les magasins portant les Nos 9, 11, 13 rue Tchoupitoulas, située dans la partie la plus commerçante des affaires de gros de la ville, facilement louée à de bons prix—Magasins facilement subdivisibles à peu de frais.

La vente devant être faite sans évaluation à douze mois de crédit en un billet portant seulement 6 0/0 d'intérêt.

Plans exposés à la Bourse.

D. C. McCan vs. Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,991—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commune, Gravier et Magazine désigné par la lettre A, sur un plan de De Pouilly, daté le 8 septembre 1865 déposé en l'étude de R. G. Gottschalk, notaire, sur un plan 38, et mesurant soixante-deux pieds neuf pouces et quatre lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur cent neuf pieds de profondeur et de façade rue Commune; quarante trois pieds de largeur sur la limite intérieur; de là il s'écarte de quatre pieds six pouces de profondeur, vers la rue Tchoupitoulas puis six pieds vers la rue Gravier, et de là, deux pieds neuf pouces vers la rue Gravier, et de là, cent huit pieds sept pouces de profondeur vers la rue Tchoupitoulas; à midi, les propriétés décrites ci-après, à savoir:

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Ceci étant la seconde et dernière enchère, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un billet, avec bonne et solvable garantie, portant intérêt au taux de six pour cent par an, du jour de vente jusqu'à parfait paiement, et hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur aura à déduire de son enchère et payer comptant, au moment de la vente, un montant suffisant pour payer l'impression, honoraires du shérif et du commis, d'avocats, etc., soit à peu près deux mille six cents piastres [$2,600], et, en outre, aura à déduire de son enchère et payer comptant au moment de la vente un montant suffisant pour payer les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur la dite propriété, s'élevant à environ mille piastres [$1,000]. Ainsi, après avoir déduit du montant de son enchère, et le paiement comptant, d'à peu près trois mille six cent piastres [$3,600], pour payer les frais et charges de l'affaire et de la vente, et les taxes sur la dite propriété, ainsi qu'il est dit ci-dessus, l'acquéreur fournira un billet avec garantie pour le reste du montant de son enchère, portant 6 0/0 d'intérêt et garanti par hypothèque, etc., ainsi qu'il est expliqué plus haut.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs M. F. Sturcken.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,378—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 4 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La cent trente neuvième, cent quatre-vingt-douzième 139/192 partie de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Huit certains lots de terre se touchant, situés dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Marais, Conti, Tremé et St Louis, les dits lots de terre sont désignés par les numéros 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 36 du dit ilet, d'après un plan dressé le 27 novembre 1875, par Louis H Pilié, député voyer de la ville et annexé pour référence, à un acte hypothécaire par H. F. Sturcken en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane passé pardevant Félix Grima, notaire en cette ville le 21 décembre 1875 et mesurant chacun, conformément au dit plan, comme suit: à savoir:

Le dit lot No 11, mesure vingt un pieds trois pouces de face à la rue St Louis, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt-huit pieds huit pouces une et un tiers lignes sur le côté vers la rue Tremé et cent vingt-huit pieds sept pouces quatre et deux tiers lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro douze. Le dit numéro douze forme l'encoignure des rues St Louis et Marais et mesure vingt-un pieds huit pouces de face à la dite rue St-Louis sur une profondeur de soixante-dix pieds et de face à la dite rue Marais. Le dit lot No 13 forme l'encoignure des rues Conti et Marais et mesure vingt-un pieds huit pouces de face à la rue Conti la même largeur dans le fond sur une allée s'étendant de la rue Marais à la rue Tremé qui figure sur le dit plan sur une profondeur de cent vingt-huit pieds sept pouces et face à la rue Marais et cent vingt huit pieds sept pouces quatre et 2/3 lignes sur le côté du lot No 14. Le dit lot No 14 touche au lot No 13 et mesure vingt un pieds trois pouces de face à la dite rue Conti, et même largeur dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds sept pouces quatre et 2/3 lignes sur le côté du lot No 13, et cent vingt huit pieds huit pouces et une 1/3 ligne sur le côté du lot No 15; le dit lot No 15 touche au lot No 14 et mesure vingt-et-un pieds trois pouces de face à la dite rue Conti, la même largeur dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite, sur une profondeur de cent vingt huit pieds huit pouces une 1/3 ligne sur le côté du lot No 14 et cent vingt-huit pieds huit pouces et six lignes du côté du lot No 16. Le dit lot No 16 touche le lot No 15, et mesure vingt et un pieds trois pouces de face à la dite rue Conti et la même largeur, dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite sur une profondeur de cent vingt-huit pieds huit pouces et six lignes sur le côté du lot No 15 et cent vingt-huit pieds neuf pouces deux 2/3 lignes sur le côté du lot No 17. Le dit lot No 17 touche au lot No 16 et mesure vingt et un pieds trois pouces de face à la rue Conti, la même largeur dans le fond sur la dite allée ci-dessus décrite, sur une profondeur de cent vingt pieds neuf pouces deux 2/3 lignes sur le côté du dit lot No 16 et cent vingt pieds neuf pouces sept 1/2 lignes sur le côté vers la rue Tremé, et le dit lot No 36 étant immédiatement dans le fond du lot ci-dessus décrit No 12, mais séparé par une allée-passage figurant sur le dit plan mesurant vingt-et-un pieds huit pouces de face à la dite allée ci-dessus décrite courant de la rue Marais à la rue Tremé, sur une profondeur de cinquante pieds et face à la dite rue Marais. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les lots de terre ci-dessus décrits, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent. Ensemble avec quatre cents quatre-vingt-sept actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachées.

Saisie dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Comptant, une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse, soit quatre mille sept cent quarante six dollars avec 10 0/0 d'intérêt par an sur $1878 de cette somme à partir du 1er août 1882 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $956 de la somme à partir du 1er décembre 1881; le même intérêt sur un semblable montant à partir du 1er décembre 1882; et le même intérêt sur une semblable somme à partir du 1er décembre 1883. Et les frais et dépens du procès et de la vente ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. En outre, l'acquéreur assumera le reste de la dette du fonds capital, en hypothèque pour les 487 actions sujettes à être réclamées en vertu de la charte et des lois de la banque, savoir: la somme de $47,800, l'acquéreur devant assumer toutes les obligations d'un actionnaire de la banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de sa charte et de ses règlements; et le reste, s'il y en avait, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
5 mars—5 10 17 24 31—avril 4

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété rue Thalie, entre Howard et Freret (l'arrière rue étant Melpomène.)

L. Delonnel vs James Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 32,133—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé et étant dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Melpomène, Howard et Freret (anciennement Jacob), lequel est désigné comme lot No Deux de l'ilet No Vingt-deux, sur un plan qui est déposé au bureau de J. Maurau, ex-notaire en cette ville, et mesurant d'après le dit plan, Trente et un pieds sept pouces six et demie lignes face à la rue Thalie sur une profondeur de quatre-vingt seize pieds entre lignes parallèles, mesure américaine.

La dite portion de terre est composée de portions des lots Nos Cinq, Six et Sept sur un plan de G. T. Dunbar, voyer, daté le 1er avril 1848, et déposé au bureau de A. Mazureau, ex-notaire. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant.

Acquis par le défendeur par achat de Michael White, d'après un acte pardevant André Doriocourt, Jr., notaire, daté le 18 avril 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 fév—mars 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de groceries, vins, liqueurs, installations de buvette, etc.

Chas A. Fincke vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,147—En vertu d'un ordre de vente rendu dans cette affaire, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 20 mars 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, un lot de groceries assorties, vins, liqueurs, installations de buvette, etc., d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans et syndic provisoire.
9 mars—9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété rue Français, entre les rues Génie et Libéral, (bornée à l'arrière par Champs-Elysées.)

Veuve Puisseguer, tutrice, etc., versus A. E. Bonpuni—No 32,021.

W. E. Murphy versus A. Bonpuni—No 31,156.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de saisie et vente dans la première affaire ci-dessus mentionnée, et d'un writ de fieri facias dans la seconde affaire ci-dessus mentionnée, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le Nouveau Faubourg Marigny Troisième District de cette ville, désigné par le No Huit, dans l'ilet borné par les rues des Champs-Elysées des Français, Génie et Libérale d'après un plan dressé par N. Millioux et compagnie, voyers, daté le 1er septembre 1856 et déposé comme le No 14, dans le livre de Plans de Louis Férand, ex-notaire; le dit lot de terre mesure Trente pieds de face à la rue des Français sur quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné au côté par la propriété de M. Malaoury et de l'autre côté par celle du dit Bonpuni.

Etant la même propriété acquise par le dit Bonpuni de Mme Vve Thomas Ousset, d'après un acte exécuté le 8 avril 1871, pardevant Amédée Ducatel, notaire en cette ville.

2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le même district et ilet désigné par le No 15, sur un plan dressé par N. Millioux le 14 juillet 1856 et déposé au bureau de O. V. Foulon, un notaire en cette ville, le dit lot mesure en mesure anglaise, dix pieds huit pouces et cinq lignes, ou plus, de face à la rue des Français et s'étend en profondeur quatre-vingt-quatorze pieds sur chaque côté entre lignes parallèles; [illegible] une nouvelle profondeur de soixante pieds sur chaque côté, entre lignes parallèles sur une largeur sur la ligne du fond, soixante-dix-neuf pieds, huit pouces et cinq lignes.

Etant la même propriété qui a été acquise par le dit Bonpuni, de feu Antoine Bonpuni de M. F. L. Delord, d'après un acte exécuté le 10 juin 1868 pardevant Abel L. Dreyfous, notaire en cette ville.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 fév—23—mars 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

Martin A. Flood vs Louise Hollins & als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. Division A.—No 31,438.—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 16 février 1891 et signé le 20 février 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le LUNDI, 30 mars 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie connue comme Burtheville, borné par les rues St Patrick, St-David, Edmund et la limite de la division de la propriété de L. F. Foucher et désigné comme ilet No quarante, sur un plan dressé par Nummer, le 24 janvier 1854 et déposé au bureau [illegible] Chiapella, alors notaire en cette ville. Le dit ilet de terre est divisé en différents lots, [illegible] deux-cent quatre-vingt-dix-huit pieds huit pouces de face à la rue Edmund, deux-cent quatre-vingt-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de la propriété Foucher et deux-cent quarante neuf pieds dix pouces de face à la rue St David et [illegible] pieds et cinq pouces de face à la rue St Patrick.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 fév—mars 3 10 17 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété dans le Sixième District.

Harry M. Hull vs Samuel Mullen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 31,688.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 4 avril 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou qui, en quelque sorte en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Robert, Constance et Upperline et composé de tout le lot No 21 et d'une portion des lots Nos 24 et 25 sur un plan du dit ilet déposé à l'étude de Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, comme plan No 72, conformément au dit plan le dit lot No 21 mesure trente pieds de face à la rue Magazine sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles et les portions des lots Nos 24 et 25, ici saisis mesurent chacun trente pieds de face à la rue Robert, sur une profondeur pour le lot No 24 de soixante pieds et pour le lot No 25 de quatre vingt dix pieds tous deux entre lignes parallèles, les dits lots Nos 24 et 25 se touchent.

Acquis par le défendeur par achat du plaintiff d'après un acte fait pardevant George C. Préot, notaire, daté le 9 juillet 1889.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation du plaintiff, soit la somme de cinq cents piastres avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir du 9 juillet 1889 jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent honoraires d'avocat sur le montant principal et intérêt, les frais et charges du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur devant assumer jusqu'à concurrence de son enchère le paiement d'un billet à ordre de $500 tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé portant hypothèque concurremment avec la réclamation du plaintiff, daté le 9 juillet 1889 et payable deux ans après sa date avec intérêt au taux de 8 0/0 par an du 9 juillet 1889 jusqu'à parfait paiement, d'après acte passé pardevant le dit notaire, daté le 9 juillet 1889.

3° Et la balance du prix de l'adjudication comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
2 mars—2 9 16 23 30—4 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de résidence et de valeur No 46 rue Dumaine, entre Chartres et Royale.

Veuve Bertrand Saloy vs Dolores del Nodal, veuve de Manuel Pio Avila.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 32,154.— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot ou portion de terre situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Chartres et Royale, désigné par la lettre A, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, et annexé à un acte passé pardevant S. Magner, ancien notaire, dans cette ville, le 1er juillet 1856; la dite portion de terre mesurant, au pied américain, vingt-six pieds onze pouces de face à la rue Dumaine, cinquante sept pieds huit pouces de profondeur sur le côté vers la rue Royale, s'ouvrant de deux pieds huit pouces, ensuite une seconde profondeur de cinquante-cinq pieds sept pouces ensuite, se refermant à angle droit de quinze pieds neuf pouces quatre lignes, ayant ensuite une autre profondeur de seize pieds un pouce, ayant ensuite quinze pieds huit pouces de largeur dans le fond et alors sur une ligne parallèle à la rue de Chartres, cent-vingt-neuf pieds quatre pouces de profondeur jusqu'à la ligne de façade (le tout plus ou moins) ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui lui appartiennent ou en dépendent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 mars—3 9 16 23 30—avril 4.

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE CHARMANT COTTAGE No 290 RUE HOWARD, entre Calliope et Clio, avec trois terrains 76x125 pieds.

Sept terrains de choix convenables pour y bâtir, rue Clio, entre Howard et Freret.

La bâtisse en briques à deux étages, rue Freret, près Calliope, connue sous le nom de "Picherie de Coton de Hemard," avec trois terrains.

Deux terrains de choix convenables pour y bâtir coin des rues Calliope et Fréret, 50x112 pieds.

—Dans l'affaire de—
Veuve Charles Hemard vs Alfred C. Hemard et autres.

Vente en partage. A l'encan, paiement comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 19 février 1891 et signé le 24 février 1891, dossier No 31,659, dans l'affaire de Veuve Charles Hemard vs Alfred Hemard et als, pour une vente en partage, à l'encan, il sera vendu—

PREMIER DISTRICT.

Quinze terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet No 359, borné par les rues Calliope, Clio, Howard et Fréret, désignés par les Nos de 4 à 15, tous inclus, et les Nos 24, 25 et 26 qui sont attenants et mesurent comme suit, à savoir:

TERRAINS RUE CLIO.

Les terrains Nos 4 à 10 inclusivement se touchent et mesurent chacun 25 pieds et 4 lignes de façade rue Clio, sur une profondeur de 112 pieds 1 pouce et 2 lignes. Le terrain No 10 forme l'angle des rues Clio et Fréret.

BATISSES RUE FRÉRET.

Les terrains Nos 11, 12, 13 touchent aux terrains ci-dessus mentionnés à l'arrière, et mesurent, chacun, 25 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Fréret, sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces et 4 lignes.

Sur les terrains 11 et 12 il y a une bâtisse en briques à deux étages, servant d'entrepôt, où anciennement était établie une machine à compresser le coton et servant de Picherie de coton etc., et avant connue sous le nom de Picherie Hemard.

Sur le terrain No 13 il y a une bâtisse en bois, ayant plusieurs chambres, citerne etc.

Les terrains 14 et 15 se touchent et mesurent, chacun, 25 pieds 4 lignes de façade rue Calliope, sur une profondeur de 112 pieds 1 pouce et 2 lignes; le terrain No 14 forme le coin des rues Calliope et Fréret.

COTTAGE RUE HOWARD.

Les terrains Nos 24, 25 et 26 sont contigus les uns aux autres à l'arrière des terrains 11, 12 et 13, et mesurent, chacun, 25 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Howard, sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces et 4 lignes. Le tout des mesures qui précèdent sont entre lignes parallèles, mesure américaine, le tout plus ou moins.

Les améliorations sur les terrains 24, 25 et 26 consistent d'un joli cottage et demi en bois bien bâti et couvert en ardoises portant le numéro 290 rue Howard et un large corridor au centre, 6 grandes chambres bien aérées, manteaux de cheminées en marbre, installations de gaz partout; aussi une bâtisse à l'arrière avec 3 chambres, une grande cour bien construite et remise, chambre à fourrage, etc., grande cour pavée et embellie, 2 citernes et hydrant etc., arbres fruitiers, etc., le tout dans un excellent état et valant $40 à $45 par mois et peut être visité avec une permission des encanteurs.

DANS LE DEUXIÈME DISTRICT.

Deux terrains dans le Deuxième District de cette ville étant les Nos 1 et 2 du carré No 31, borné par les rues Ste Anne, Deuxième ou Rendon, Orléans et Lopez, mesurant, chacun, 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de façade rue Ste-Anne, sur une profondeur de 81 pieds 9 pouces et 7 lignes, sur une ligne de division entre les terrains 2 et 3, et 91 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la façade rue Deuxième ou Rendon. Le terrain No 1 forme le coin des rues Ste-Anne et Deuxième ou Rendon, le tout mesure américaine.

Conditions—Comptant au moment de la vente, 10 0/0 payable comptant sur les lieux, et les acquéreurs assument les taxes de 1891 en outre de leurs enchères.

Les actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
11 mars—11 15 22 29—avril 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage charmant pour résidence, Avec Six Lots de Terre, Coin de l'Avenue Henry Clay et de la rue Benjamin.

A un ilet seulement de l'Avenue St-Charles.

Terrain élevé. Voisinage qui s'améliore.

Succession de Léona M. Jumonville, décédée.

A 3 ans de crédit.—6 0/0 d'intérêt.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre les rues Gravier et le Commercial Place, Premier district de cette ville, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 16 février 1891, Dossier No 31,298, pour compte de la succession de Léona M. Jumonville, il sera vendu à l'encan:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Henry Clay, les rues Benjamin, Webster et Hurst, laquelle dite portion de terre consiste en six lots, et mesure ensemble 164 pieds 7 pouces de face à l'avenue Henry Clay, environ la même largeur dans le fond, avec une profondeur à une façade sur la rue Benjamin de 127 pieds 6 pouces et 120 pieds sur la ligne vers la rue Hurst, tous deux, plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations comprennent un cottage élevé en bois et recouvert en ardoises, sur fondations en briques et ayant 7 chambres de 8 pieds sur 40 pieds, et quatre [illegible], ou plus, au rez-de-chaussée et dans la maison et mettre le bois, poulailler, citerne, etc., et les terrains sont garnis de jeunes orangers, figuiers et arbres fruitiers du Japon; le terrain est bien dessiné, et la maison et les clôtures sont en bon état, et la propriété peut être visitée avant la vente, et la propriété peut être inspectée avec une carte des encanteurs.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans avec 6 0/0 d'intérêt par an, du jour de la vente, en billets à la convenance des parties intéressées, et toutes les autres clauses de garantie usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1891, et fera un dépôt comptant de 10 0/0 sur les lieux.

Acte de vente pardevant E. Commagère, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 fév—19 22—mars 1 8 15 21.

PAR J. V. GOURDAIN.

VENTE SANS RESERVE

Pour effectuer un partage entre Gabriel Dantagnan et les héritiers, ayant l'âge voulu, de sa femme décédée, Delphine Chrétien.

Propriétés de valeur améliorées, bien situées, dans le Troisième District, à deux ilets de la rue Esplanade et à un ilet de la rue des Remparts.

Le cottage neuf simple en bois, recouvert en ardoises, No 373 rue St-Claude, avec dépendances dans le fond.

La propriété commerciale bien connue No 375 rue St-Claude, formant l'encoignure de la rue Colombus.

Une résidence double recouverte en ardoises, No 377 rue St-Claude, formant l'encoignure de la rue Colombus, avec attics spacieux et balcon de chaque côté des attics.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 67 rue Bienville—LE SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu les propriétés décrites ci-après, à savoir:

1° Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Kerlerec, Colombus et Marais, mesurant, en mesure américaine, 29 pieds 6 pouces de face à la rue St-Claude, sur 117 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur. Ensemble avec une maison en bois à un étage ayant 1 galerie sur le côté et 3 chambres. Aussi une bâtisse séparée contenant 2 chambres, 2 cabinets, avec galerie devant et derrière; et au fond du lot un grand hangar, lieux d'aisance et 2 citernes. Sur la façade du lot une bâtisse séparée ayant une grande chambre faisant face à la rue; water-works, gaz, etc.

2° Un lot de terre dans le même district, borné par les rues St-Claude, Colombus, Kerlerec et Marais, mesurant (mesure américaine) 25 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue St-Claude, 118 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Colombus; 117 pieds 2 pouces 6 lignes sur la ligne vers la rue Kerlerec et 42 pieds 9 pouces 7 lignes sur la ligne du fond. Ensemble avec une maison en bois à un étage contenant 4 chambres. Dans la cour, une bâtisse séparée ayant 4 chambres, galerie devant et derrière et 2 cabinets. Au fond du lot une autre bâtisse contenant 2 chambres, hangar, poulailler, deux citernes et lieux d'aisances doubles.

3° Un lot de terre, dans le même district, borné par les rues St Claude Colombus, Marais et St-Bernard, mesurant, en mesure américaine, 36 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue St-Claude, 116 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Colombus, 101 pieds 2 pouces sur la ligne vers la rue St-Bernard et 44 pieds sur la ligne du fond. Ensemble avec une maison en bois à un étage avec attic, divisée en deux corps de logis, contenant ensemble 6 grandes chambres, 3 cabinets, galerie derrière et balcon sur le côté des chambres de l'attic; dans la cour une bâtisse avec 2 chambres, galerie devant et 2 cabinets, lieux d'aisance, 2 citernes et puits en briques.

Conditions.—Une moitié ou plus comptant, la balance à un an portant 8 0/0 d'intérêt par an, représentée par des coupons-billets garantis par le lien et privilège du vendeur. Actes de vente renfermeront le pacte de non aliénation; 5 0/0 frais d'avocats et autres clauses de garantie usuelles. Les taxes d'Etat et de Ville jusqu'au 1er janvier 1891 seront payées par le vendeur.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1891, et feront un dépôt de 10 0/0 comptant, sur le montant de l'adjudication. Voir les plans à la Bourse.

Actes de vente pardevant M. T. Ducros, notaire public, aux frais des acquéreurs.
21 fév—21 28—mars 7 14 21

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du [illegible] Hotel, [illegible] Douane et Dauphine.

PAR TOPPINO, SEIDENBACH & LABOSE.

Grande vente d'entrepôt de BOTTES ET SOULIERS,
—Aussi—
Un assortiment choisi d'échantillons de souliers de Philadelphie.
—Et—
Le reste du contenu d'un magasin de souliers en détail de première classe.

PAR TOPPINO, SEIDENBACH & LABOSE, Encanteurs—Le JEUDI, 19 mars 1891, à leur Salle d'Encan, No 35, rue de Chartres, commençant à 11 heures A. M., il sera vendu: Un bel assortiment de bottes et souliers; Toutes de bonnes et désirables marchandises, un assortiment complet.
—Aussi—
Un assortiment élégant d'échantillons de souliers de Philadelphie.
—Et—
Le contenu d'un magasin de souliers en détail de la ville de première classe.
Vente péremptoire et sans réserve.
Conditions à la vente.
19 mars—1f

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Troisième District à l'encan.

Succession de Cécile Polymnie Perrault, veuve de Paul A. Osborne et défunte épouse de John D. Fricke.

No 32,285—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 avril 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé dans l'affaire ci-dessus, le 17 mars 1891, il sera vendu à l'encan la propriété qui suit, savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district dans l'ilet borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Dorgenois et l'Allée Rousselin, désigné comme lot A et mesure 68 pieds à la rue Laharpe 44 pieds 8 pouces de face à la rue Dorgenois 70 pieds 6 pouces 5 lignes sur la ligne le séparant du lot B et s'étendant de la rue Laharpe à la rue Dorgenois 51 pieds 5 pouces sur l'autre ligne allant de la rue Laharpe à la rue Dorgenois sur l'autre ligne du dit lot.

Les améliorations consistent en cottage à un étage No 278 rue Dorgenois, à 3 chambres, cuisine, etc.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente devant contenir les stipulations usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites, le transfert de l'assurance. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 en outre du prix de l'adjudication et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. F. Meunier, Esq., notaire.
18 mars—18 28—avril 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de Résidence

No 269 RUE HOWARD,
Entre Calliope et Clio.
A L'ENCAN, A CREDIT.
Succession de William F. Walshe.

No 29,725—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé dans la susdite affaire, le 12 février 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Calliope, Howard, Clio et Liberté. Le terrain est le No 13; il mesure 26 pieds de façade rue Howard, sur une profondeur de 157 pieds 9 pouces et 5 lignes du côté parallèle à la rue Clio, et 112 pieds de profondeur du côté parallèle à la rue Calliope, se fermant à angle droit; il mesure 14 pieds 0 pouces et 2 1/2 lignes sur la limite du côté de la rue Calliope; de là, à angle droit, 45 pieds 9 pouces et 5 lignes sur la ligne du côté de la rue Liberté et 40 pieds 6 pouces et 2 1/2 lignes de largeur à l'arrière sur la ligne le séparant du terrain No 14.

Les améliorations comprennent le No 269 de la rue Howard, près de la gare du Chemin de fer Jackson.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit représenté par des billets des acquéreurs à leurs ordres et par eux endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de leur date jusqu'à parfait paiement; billets garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété vendue, ensemble avec 5 pour cent de frais de procès pour non paiement du principal et de l'intérêt ainsi que toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes de 1891, et fera un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant John J. Ward, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 fév—15 21 28—mars 7 14 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGASIN ET RÉSIDENCE
Coin des rues Constance et Poeyfarré.
Et une propriété rue Constance, entre Poeyfarré et Delord.
A L'ENCAN.
Succession de Mme Ellen Maher, veuve de Denis Maher.

No 32,155—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 18 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs en vertu d'un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date et signé dans l'affaire, le 13 mars 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite; à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poeyfarré, Constance, Delord et Magazine, mesurant 26 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Poeyfarré sur une profondeur de 80 pieds entre lignes parallèles et face à la rue Constance; ayant l'usage en commun d'une allée dans le fond avec les propriétés qui lui sont...

Les améliorations consistent en un magasin à deux étages et résidence connu par les Nos 39 et 41 rue Poeyfarré, ayant 10 chambres, corridor et anciennement connu comme "Maher's Grocery."

2° Un autre certain lot ou portion de terre situé dans le même district et ilet que le lot ci-dessus décrit, mesurant 30 pieds de face à la rue Constance, sur une profondeur de 36 pieds 7 pouces, entre lignes parallèles, ayant l'usage d'une allée sur le côté près la rue Poeyfarré en commun avec les deux autres lots ou portions de terre formant la façade des lots 13 et 14, sur un plan dressé par G. T. Dunbar, 12 novembre 1846, et déposé en l'étude de G. W. Christy, notaire, conformément au plan No 46 du livre des plans No 2 et la dite allée étant une portion des lots ci-dessus décrits et mentionnés.

Les améliorations sur le dit lot de terre consistent d'une résidence en bois à deux étages, ayant cinq chambres, etc., connue par le No 167 rue Constance.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance à 1, 2 et 3 ans, à raison de 8 pour cent par an, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement en sus du prix de leurs adjudications, toutes les taxes dues et exigibles en 1891, et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente au frais des acquéreurs pardevant Jno. R. Légier, notaire.
17 mars—17 21 28—avril 4 11 18

VENTES A L'ENCAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

SITE VERS LE FLEUVE,
Faisant face au grand debarcadère, rues Water et Tchoupitoulas entre Soraparu et Première.

Cesar Philippi, syndic, etc., vs les héritiers de Charles Green et als.

No 31,194—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J Hoey, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 4 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu dans l'affaire ci-dessus, le 15 décembre, 1890 et signé le 3 mars 1891, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir:

Le lot de terre avec le droit de batture s'il y en a, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Soraparu et Première, désigné par la lettre B et mesurant 46 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 45 pieds 8 pouces de face à la rue Water sur une profondeur de 103 pieds 10 pouces 1 ligne sur le côté attenant au lot "C" du côté de la rue Première et 97 pieds 7 pouces et 7 lignes sur l'autre côté attenant au lot "A" le plus près de la rue Soraparu, le tout plus ou moins, mesure américaine.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste du prix de la vente à un et deux ans de crédit en parties égales garanties par des billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque spécial et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue.

L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles d'honoraires d'avocats en cas de procès, l'acquéreur assumant en outre du prix de l'adjudication le paiement de toutes les taxes pour les années 1890 et 1891 et devant déposer dix pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire.
3 mars—3 14 21 28—avril 4

Première Grande Excursion
—Donnée par le—
Young Men's Good Will Benevolent Association
POUR BATON-ROUGE
(Aller et Retour)
Le Dimanche de Pâques 29 Mars 1891
COMITÉ D'ORGANISATION:
Jos. Bonomo, chairman; Aug. Delord, [illegible] C. Hartwig, [illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété sur la rue Poydras.

Succession de John Gilmore et Mary Gilmore, sa veuve.

No 31,581—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI 28 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 20 février 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Howard [anciennement Girod] Lafayette [anciennement Hevia] et Liberté [anciennement St-Paul] désigné comme lot No 2 de l'ilet No 22; le dit lot mesure 26 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Poydras sur 110 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, etc.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement au-dessus du prix d'adjudication, de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1891, et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Hoey & Ward, notaires publics.
22 fév—22 28—mars 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE PLUS GRAND ATTRAIT

QUI S'OFFRE

AUX CAPITALISTES!

Un emplacement où sont réunis tous les intérêts des grands marchés de cette ville et du commerce de détail de toute la façade de la rivière.

LE HEADLIGHT

Du Marché Français qui comprend toutes les petites industries concentrées en notre ville, à l'encan à crédit.

Les fameux Magasins Rouges.
Coin des rues Dumaine et Peters.
S'imposant sur toute la Levée.

Succession de S. Alexander.
Vente en partage.

No 29,622.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Honorable Thos. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu dans l'affaire ci-dessus et signé le 24 décembre 1890, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci après décrite, à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre situé dans le deuxième district de cette ville sur l'emplacement compris entre le pied de la Vieille Levée et le Chemin Public, maintenant rue Peters, entre les deux Marchés, désigné par la lettre "A" et ayant, au pied américain, 28 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne du Vieux Chemin Public, maintenant rue Peters 54 pieds de profondeur sur le côté ouest de la ligne du lot No [illegible] et 56 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur le côté est de la ligne faisant face au Marché aux Légumes, le tout conformément à un plan fait par Edgar Pilié, le 20 novembre 1854, annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 29 avril 1885.

2° Un autre lot de terre touchant la propriété ci-dessus décrite désigné par le No 2 sur un plan dressé par L. Bringier voyer général, le 1er décembre 1833, annexé à un acte passé pardevant T. De Armas, ancien notaire le 21 décembre 1833 et aussi désigné par le No 2 sur un plan dressé par Pilié et Murray en date du 11 mars 1868, déposé à l'étude de F. Grima, ancien notaire, il mesure au pied américain 28 pieds et 2 pouces 7 lignes de face sur l'ancien Chemin Public, maintenant rue Peters, 51 pieds 6 pouces et 1 ligne sur le côté vers la rue Dumaine, 51 pieds de profondeur sur le côté vers la rue St Philippe et 28 pieds 5 pouces et sur la rue Levée.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les lots ci-dessus décrits, connus comme les Red Stores Nos Un et Deux, et toutes les dépendances qui y appartiennent.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et le reste en un crédit d'un et deux ans avec billets d'acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente contiendront les clauses usuelles de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, transfert de police d'assurance, etc. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1891 en sus du prix de leur adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Abel Dreyfous, notaire.
17 fév—17 21 28—mars 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Propriété Sulphur Spring
Bien améliorée et cultivée,
Et deux morceaux de terre attenants.
Pâturage et terre de bois pour construction, près de Covington, Lne.
A l'encan pour du crédit.
Succession d'Adam Thomson.

No 27,679—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 14 février 1891, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après, à savoir:

1° Tout ce certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies et dépendances y appartenant, et situé près de la ville de Covington dans la paroisse St-Tammany, état de Louisiane, connu sous le nom de la Sulphur Springs, et ayant 640 acres, borné à l'est par la rivière Bogue Falia, au sud et à l'ouest par les terres de Mme M. E. Terrell, aussi à l'ouest par les terres de Jesse R. Jones et au nord par les terres de [illegible] et désignée comme section 37, dans le township 6, du Range 11, Est, d'après une mappe dans le Bureau des terres des Etats-Unis à Greensburg, Lne. Ces terres sont toutes entourées. Il y a une grande sucrerie avec chaudières, machine, moulin et équipage, grange, écurie, hangar à fourrages, cabanes pour travailleurs, etc; face au chemin Covington, la principale avenue. Il y a deux cottages et verger. Il y a sur le terrain trois abondantes sources, deux desquelles sont sulfureuses et une ferrugineuse cette dernière est entourée d'une jolie et grande fondation en brique convenable pour une grande bâtisse. Ces jolies sources sont renommées dans tout le Sud pour leurs propriétés médicinales et curatives. Les communications avec la ville sont constantes et rapides.

2° La propriété décrite ci-après située dans la paroisse St-Tammany, dans cet Etat, et connue comme section 45, dans le township 6, Sud du Range 11, Est, contenant 640 acres, bornée à l'est par la rivière Bogue Falia, au nord en grande partie par les terres publiques, à l'ouest par des terres appartenant actuellement ou ayant appartenu à Jesse R. Jones et au sud par des terres appartenant à Strawbridge ou ses représentants.

Et en même temps et à la même place de la vente: les animaux meubles, ustensiles aratoires, autres effets, etc., qui peuvent se trouver sur la dite propriété au moment de la vente.

Conditions—La moitié ou plus comptant, au gré des acquéreurs, la balance des prix respectifs de l'adjudication à un [illegible] et deux ans du jour de la vente, en billets des acquéreurs, portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de l'adjudication jusqu'à maturité et jusqu'à parfait paiement garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, l'assurance des toutes améliorations et le transfert des polices aux détenteurs des billets, ensemble avec la clause pénale de 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuite pour forcer le paiement des billets sur le montant qui sera saisi et toutes les autres clauses usuelles de garantie, les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1891 et devant déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.
17 fév—17 21 28—mars 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin de la rue Poydras
—ENTRE LES RUES—
Camp et Magazine.
A L'ENCAN.

No 32,065—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu en l'affaire de Thomas Smith, Henri Charnock et Wm H. Cantzon, exécuteurs testamentaires, vs Thomas Smith, par l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, le 6 février 1891, et signé le 13 février 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Poydras, l'allée Natchez et les rues Magazine et Camp, désigné comme le terrain No 5 sur un plan marqué E annexé à un acte de vente pardevant Félix de Armas, ancien notaire, en date du 16 mars 1832. Le dit terrain mesure 28 pieds 1 pouce de façade rue Poydras, sur une profondeur de 110 pieds 8 pouces, plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations comprennent le magasin en briques à quatre étages No 108 rue Poydras actuellement occupé par R. Ehrensing, au [illegible] quartier des affaires des produits de l'Ouest et près des établissements de McCloskey Bros, Smith Bros & Co. [illegible] et autres.

Le bail ou loyer du magasin sera indiqué sera annoncé au moment de la vente ou antérieurement, sur demande au bureau des encanteurs.

Conditions—Une moitié ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à maturité [illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

REMUNERATIF

—ET—

Avantageusement Situé.

Propriétés dans le Premier, Deuxième et Troisième Districts.

Nos 142 à 149 rue Howard, entre les rues Perdido et Poydras, quatre double corps de logis.

No 36 rue Marigny, entre Victoire-Levée et Chartres, une résidence en briques à deux étages et attic

Nos 303 à 309 rue Toulouse, entre les rues Tremé et Marais, sept double corps de logis.

Nos 229 à 238 rue Toulouse, entre Marais et Villeré, sept double corps de logis.

Nos 393 et 395 1/2 Chemin du Bayou, entre Roman et Prieur, double corps de logis.

Nos 503 et 503 1/2 rue de Chartres, entre Enghein et Port, double corps de logis.

Une vente positive.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune.

Pour description et termes et conditions, voir le "NEW ORLEANS PICAYUNE".
19 mars—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bois de construction, etc.

C. L. Levasseur vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,422.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—JEUDI, 26 mars 1891, aux lieux et heures ci-dessous indiqués, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 mars 1891, dans la susdite affaire:

1° A 10 heures A. M., au coin des rues Dumaine et Prieur—Un lot de bois de construction, etc.

2° A 10 heures 30 A. M., au coin Dumaine et Dauphine—Un lot de bois de charpente neuf, et des dalles (flags stones).

3° A 10 heures 45 A. M., au No 222 de la rue Dauphine, un lot de dalles et 3 escaliers de granit.

4° A 11 heures A. M., au No 243 de la rue Royale, entre St Pierre et Toulouse, un lot de vieux bois de charpente.

5° A 11 heures 15 A. M., au No 259 de la rue Bourbon un lot de bois de charpente.

6° A 11 heures 45 A. M., rue des Remparts, entre Kerlerec et Colombus, un lot de bois de charpente.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
14 mars—14 15 18 21 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 364 et 364 1/2 rue Chartres, entre Esplanade et Français.

Propriété de choix dans le Troisième District.

12 lots de terre améliorés, faisant face aux rues Dauphine Royale et Deslondes.

Succession de George Dietrich.

No 31 935—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 21 mars 1891 à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles rue St-Charles, entre Commune et Gravier, conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 16 février 1891 pour le compte en la succession ci-dessus mentionnée, les propriétés de valeur suivantes, à savoir:

1° Un certain lot de terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Victoire, Esplanade et Français, mesurant 45 pieds de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 127 pieds 4 pouces et 6 lignes. Les améliorations consistent d'une maison à deux corps de logis, ayant quatre chambres, deux cabinets et deux chambres au fond de la cour, ayant deux chambres citerne, lieux d'aisance, etc.

2° Douze certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Dauphine, Deslondes et Sainte Croix; les dits lots sont désignés par les Nos 1 à 12 inclusivement, sur un plan de Pilié & Murray, daté le 10 avril 1868 et mesurant ensemble 136 pieds 7 pouces et 4 lignes, plus ou moins de face à la rue Royale 136 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Dauphine, 304 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Deslondes et 304 pieds 1 pouce et 3 lignes sur la ligne de la propriété de la Société de la Sainte-Croix.

Les améliorations consistent d'un joli cottage contenant 3 chambres [illegible] citerne, lieux d'aisances. Les terrains sont cultivés en verger.

Conditions—La moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et la balance à un an de crédit et portant 8 0/0 d'intérêt par an avec toutes les clauses usuelles et privilège de vendeur et hypothèque. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1891.

Les actes de vente pardevant Jeff. C. W. [illegible] aux frais des acquéreurs.
19 fév—19 21 28—mars 7 14 21

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

VENTE DE CHOIX des loges et des sièges de l'Opéra Français 1891-92.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau 10 rue Carondelet—JEUDI, 19 mars 1891 à 8 heures P M au Théâtre de l'Opéra Français, il sera vendu aux enchères publiques—

En égard à la demande de choix des loges et sièges pour la saison d'Opéra de 1891-92, par ordre du Conseil de direction de l'Association de l'Opéra Français, limité, le privilège de choisir des loges et des sièges. Les abonnements pour les loges et les sièges séparés pour la saison seront conclus avec M H. T. Howard, le caissier du Théâtre de l'Opéra.

Conditions—Comptant. 15 mars—au 19

Succession de Mme Mary J. Palmer.

No 30,259—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—MERCREDI, 15 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D daté le 13 mars 1891, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après décrite, savoir—

Deux certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 17 et 18, [illegible] Jules Mossy, ancien notaire, dans l'ilet borné par les rues Remparts Bourgogne, Port et l'avenue Lafayette, mesurant chacun, mesure américaine, 29 pieds de face à la rue Remparts sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, No 636 rue des Remparts.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 mars—15 18 25—avril 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double en bois.

Succession de Bridget Lennon, femme de James M. Carley.

No 31,781.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 10, rue Carondelet, le SAMEDI 4 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, daté du 26 février 1891, et rendu dans l'affaire mentionnée ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Le cottage-résidence double en bois, Nos 33 et 35 rue Constance, dans le Premier district, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magazine, Erato et [illegible], ayant quatre chambres et citerne de chaque côté.

Le lot de terre mesure 27 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Constance sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, avec une allée de 7 pieds de large s'ouvrant sur la rue Erato en commun avec celle-ci et les lots adjacents. La propriété est à proximité du centre des affaires, des marchés, des écoles et de plusieurs lignes de chemins de fer urbains et est recommandée à ceux qui ont un petit capital à placer.

—AUSSI—

A 10 heures A. M., sur les lieux ci-dessus mentionnés, il sera vendu à l'encan tous les meubles qui y sont contenus.

Conditions—Comptant et l'acquéreur paiera les taxes de 1891 au-dessus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant T. Wharton Collens, notaire public aux frais de l'acquéreur.
1er mars—1 7 14 21 28—avril 4.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété sur la rue des Ursulines.

Succession de Joseph Ovide [illegible].

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse SAMEDI, 21 mars 1891, il sera vendu, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 février 1891—La propriété suivante, savoir:

Deux lots de terre situés dans le Second District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Ursulines, St Philippe, Miro et Tonti, désignés par les Nos 10 et 11, lesquels lots sont contigus et mesurent:

Le lot No 10—30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 146 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 11.—30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 146 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur du côté vers la ligne du lot No 10,—106 pieds 2 pouces 5 lignes du côté vers la ligne du lot No 12.

43 pieds 6 pouces sur une ligne vers la propriété Mc Donough et 15 pieds 9 pouces 5 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

[illegible]

Conditions—[illegible]

L'Abeille de
NOUV
JEUDI
Mandeville.
LE STEAM
COMPA
CHEM
Queen
VENTE
FEI
EN